

**REPERTOIRE PAR DATE
MAIRIE DE VALENTINE**

N°	DATE	OBJET	PAGES
2024-42	11/12/2024	Adhésion de la commune d'Encausse les Thermes au SIVOM St Gaudens Montréjeau Aspet Magnoac	70
2024-43	11/12/2024	Ouverture de crédits - Intégration d'emprunts	71
2024-44	11/12/2024	Virement de crédits	72
2024-45	11/12/2024	Fixation participation de la commune d'Aspret-Sarrat au frais de scolarité	72 bis
2024-46	11/12/2024	Révision tarifs utilisation salle des fêtes, espace du terroir et club house tennis	73

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers :

exercice : 14

présents : 12

votants : 13

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Séance du 11 décembre 2024

L'an deux mille vingt quatre

et le onze décembre

à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame Marie NADALET, maire

Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. MAURY G. GAY G. CAPERAN R. DULAC F. LABROQUERE M. HILLAIRE N. BAUWEN C. FOURMENT P.

Date convocation

04 décembre 2024

Excusés : ARAUJO DA SILVA M. BACQUE G.

Madame Marthe ARAUJO DA SILVA a donné procuration à mme Martine LABROQUERE

Date affichage

04 décembre 2024

Mme Christel BAUWEN été nommée secrétaire.

Objet délibération :

Adhésion de la commune d'Encausse-les-Thermes au SIVOM Saint-Gaudens Montréjeau Aspet Magnoac

N°2024-42

Madame le Maire expose que la commune d'Encausse-les-Thermes a sollicité son adhésion à la compétence « Portage de Repas à Domicile » du SIVOM Saint-Gaudens Montréjeau Aspet Magnoac.

Lors de son assemblée du 25 novembre 2024, le Comité Syndical du SIVOM a approuvé l'adhésion de la commune d'Encausse-les-Thermes à la compétence « Portage de Repas à Domicile »

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SIVOM a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion de la commune d'Encausse-les-Thermes à la compétence « Portage de Repas à Domicile ».

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 031-213105653-20241211-2024_42-DE

Marie NADALET, maire

Pour être accepté, l'adhésion d'un membre est subordonnée en application de l'article L5211-18 du code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux syndicats fermés conformément à l'article L5711-1 du CGCT, à l'accord des conseils municipaux exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant au maire pour se prononcer sur le retrait envisagé. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS

Collectivité : VALENTINE COMMUNE

Date de Convocation : 04/12/2024	Décisions N° : 2024-43	Membres : En Exercice : 14 Présents : 12 Votants : 13
-------------------------------------	---------------------------	--

Le 11/12/2024

Le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué(e), s'est réuni(e), sous la présidence de madame Marie NADALET, maire.

Etaient présents : DUCASSE B.ZAINA F., GRAU J. MAURY G., HILLAIRE N., LABROQUERE M. DULAC F. GAY G. HILLAIRE L. CAPERAN R. BAUWEN C. FOURMENT P.

Etaient Absents ou excusés : ARAUJO DA SILVA M. BACQUE G

Madame Marthe ARAUJO DA SILVA a donné procuration à madame Martine LABROQUERE

Objet : Ouverture de crédits – Intégration d'emprunts

Madame Christel BAUWEN a été nommée secrétaire de séance.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2024.

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
13	1328 D	OPFI			Subvention d'investissement rattachées aux actifs non amortissables	27 299,12
					Total	27 299,12

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
16	168758 R	OPFI			Autres emprunts et dettes assimilés	27 299,12
					Total	27 299,12

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le
ID : 031-213105653-20241211-2024_43-BF

Marie NADALET, maire



EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS

Collectivité : VALENTINE COMMUNE

Date de Convocation : 04/12/2023	Décisions N° : 2024-44	Membres : En Exercice : 14	Présents : 12	Votants : 13
-------------------------------------	---------------------------	-------------------------------	---------------	--------------

Le 11/12/2024
 Le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué(e), s'est réuni(e), sous la présidence de madame Marie NADALET, maire.

Etaient présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. MAURY G. GAY G. DULAC F. BAUWEN C. HILLAIRE N. FOURMENT P. CAPERAN R. LABROQUERE M.

Etaient Absents ou excusés : ARAUJO DA SILVA M. BACQUE G.
 Madame Marthe Araujo Da Silva a donné procuration à madame Martine LABROQUERE

Objet : Virement de crédits

Monsieur Georges Maury a été nommé secrétaire de séance.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2024.

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
011	615228				Autres bâtiments	- 3 760,00
Total						- 3 760,00

COMPTE DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
66	66111				Intérêts réglés à l'échéance	+ 3 760,00
Total						+ 3 760,00

Envoyé en préfecture le 12/12/2024 Reçu en préfecture le 12/12/2024 Publié le ID : 031-213105653-20241211-2024_44-BF

Marie NADALET, maire



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE **VALENTINE**

Séance du 11 décembre 2024

L'an deux mille vingt quatre

et le dix onze décembre

à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame Marie NADALET, maire

Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. MAURY G. HILLAIRES N.

BAUWEN C. CAPERAN R. GAY G. FOURMENT P.

LABROQUERE M. DULAC F.

Excusés : ARAUJO DA SILVA M. BACQUE G.

Madame Marthe ARAUJO DA SILVA a donné procuration à mme Martine LABROQUERE

Madame Christel BAUWEN a été nommée secrétaire.

Objet délibération :

Fixation participation de la commune d'Aspret-Sarrat au frais de scolarité

N° 2024-45

Madame le maire expose au conseil municipal :

Il existe un principe général de répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques maternelles et élémentaires lorsque celle-ci accueillent des enfants résidant dans une autre commune.

L'assiette de calcul de la contribution est déterminée à partir des dépenses de fonctionnement figurant à l'article L.212.8 du code de l'Éducation, d'après le dernier compte administratif voté chaque année.

Les dépenses à prendre en compte comprenant notamment les charges à caractère général (charges d'entretien des bâtiments scolaires, charges de fourniture, produits d'entretien, matériel pédagogique, fluides ...), les charges de personnel (agent d'entretien, des écoles, ATSEM, administratifs, autres intervenants), la quote-part des services généraux de l'administration nécessaire au fonctionnement des écoles publiques et toutes les autres charges prévues par l'article L.212.8 du code de l'Éducation.

Madame le maire propose une participation de 500,00 € à la commune d'Aspret-Sarrat, pour l'année 2024-2025 par enfant inscrit à l'école de Valentine (montant révisable tous les ans).

Le conseil municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Décide de ne pas augmenter les tarifs et de demander une participation de 500,00 € à la commune d'Aspret-Sarrat, pour l'année scolaire 2024-2025 par enfant inscrit à l'école de Valentine.
- Dit que ce montant sera révisable tous les ans, à chaque rentrée scolaire
- Autorise madame le maire à signer la convention de participation aux frais de scolarité avec la commune d'Aspret-Sarrat

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 031-213105653-20241211-2024_45-DE

Marie NADALET
Maire



DEPARTEMENT

HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers :

exercice : 14

présents : 12

votants : 13

Date convocation

04 décembre 2024

Date affichage

04 décembre 2024

DE LA COMMUNE DE VALENTINE

Séance du 11 décembre 2024

L'an deux mille vingt quatre

et le onze décembre

à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame Marie NADALET, Maire

Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. MAURY G. HILLAIRE N.

BAUWEN C. GAY G. FOURMENT P. DULAC F. CAPERAN R.

LABROQUERE M.

Excusés : ARAUJO DA SILVA M. BACQUE G.

Madame ARAUJO DA SILVA Marthe a donné procuration à mme Martine LABROQUERE

Madame Christel BAUWEN a été nommée secrétaire.

Objet délibération :

Révision tarifs utilisation salle des fêtes, espace du terroir et club house tennis

N°2024-46

Madame le maire propose au conseil municipal d'examiner les tarifs d'utilisation des salles communales pour l'année 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs des salles et de changer seulement le mode de calcul du chauffage des salles.

- **Pour les associations valentinoises, l'utilisation des salles, chauffage compris sera gratuite**

Location de la salle des fêtes (cuisine comprise) :

- | | |
|---|-------|
| - Valentinois | 100 € |
| - Entreprises valentinoises | 300 € |
| - Extérieurs (particuliers, associations et autres) | 300 € |

Chauffage de la salle des fêtes

- Tout utilisateur (sauf associations valentinoises) : prix établi en fonction des m3 consommés

La Salle de réunion au 1^{er} étage ne sera pas louée pour le moment : travaux de rénovation en cours.

Location espace du Terroir

- Valentinois : 50 € et chauffage calculé en fonction des kwh consommés
- Extérieurs : 100 € et chauffage calculé en fonction des kwh consommés

Location salle du club house

- Valentinois : 80 € et chauffage calculé en fonction des kwh consommés

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 031-213105653-20241211-2024_46-DE

Marie NADALET
Le Maire

